



Bureau de normalisation  
du Québec

*Le BNQ est membre du Système national de normes (SNN).*

## MARQUE DE CERTIFICATION PROGRAMME DE CERTIFICATION ISO 9001:2015

Toute entreprise détentrice d'un certificat de conformité de systèmes du BNQ en règle peut, conformément aux conditions relatives aux responsabilités et engagements stipulés dans le chapitre 2 du document *Règles de fonctionnement pour la certification de systèmes au BNQ*, afficher la marque de certification ci-dessous dans ses documents administratifs, commerciaux (incluant les documents d'accompagnement), publicitaires ainsi que sur l'emballage de ses produits.

L'emballage du produit est défini comme celui qui peut être retiré sans endommager le produit. Par exemple, un contenant de jus ne peut porter la marque de certification; par contre, la caisse de jus pourrait la porter. Il est important de noter que les étiquettes ou plaques signalétiques sont considérées comme faisant partie du produit. De plus, les rapports de laboratoires d'essais, les rapports d'étalonnage ou d'inspection et les certificats sont considérés comme un produit (bien livrable), donc ne peuvent porter la marque de certification.

En conclusion, c'est le système de l'entreprise qui est certifié et celle-ci doit s'assurer que l'énoncé de la référence à la certification est véridique, ne porte pas à confusion, et qu'aucune mention ne sous-entend que le produit, processus ou service qu'elle délivre est certifié. Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec le responsable de programme pour valider vos choix d'utilisation de la marque de certification.

### MARQUE DE CERTIFICATION APPLICABLE AU PRÉSENT PROGRAMME DE CERTIFICATION



*La marque de certification est en partie constituée de la lettre Q. La poche de coulée à l'intérieur de la lettre Q symbolise la première activité industrielle à s'être implantée au Québec, soit les Forges du Saint-Maurice.*

*Il est possible d'obtenir un exemplaire électronique de la présente marque de certification du BNQ en en faisant la demande par courriel à l'adresse [bnqes@bnq.qc.ca](mailto:bnqes@bnq.qc.ca).*

La marque de certification doit être reproduite et imprimée conformément aux spécifications suivantes :

- association de la marque de certification autorisée avec le nom du client;
- utilisation d'un format qui rend toutes les caractéristiques de la marque de certification clairement distinctes.

La marque de certification du BNQ permet de distinguer les entreprises certifiées des autres entreprises similaires qui ne le sont pas. La présente marque de certification du BNQ est la propriété exclusive du Bureau de normalisation du Québec qui la gère. Elle est enregistrée par la Direction des marques de commerce de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC).